

Rapport Commission des usagers -Année 2021(sur les données 2020)

Exemplaire vierge à imprimer ayant vocation à renseigner l'établissement avant sa saisie en ligne :

Questionnaire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service observation et études de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France pour procéder à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et de la qualité des prises en charge et des accompagnements.

Les données collectées seront communiquées à la Direction de la stratégie et des territoires.

Les données sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

I. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Questionnaire: CH LE NOUVION-EN-THIÉRACHE

A. Identification de l'établissement

Nom de l'établissement : Centre Hospitalier de LE NOUVION EN THIERACHE

N°FINESS ET (Entité géographique) : 020000105

N°FINESS EJ (Entité Juridique): 0200000055

A-1/ Statut (choisir dans la liste déroulante) Etablissement Public à Caractère Administratif

II. FONCTIONNEMENT DE LA CDU

B-1/ Les membres de la CDU ont-ils été formés aux rôles et missions de la CDU :	Oui	Non	Non concerné
Représentant légal	•	0	
Suppléant du représentant légal	•	0	
Médiateur médical	0	•	
Suppléant du médiateur médical	•	0	
Médiateur non-médical	•	0	
Suppléant du médiateur non-médical	•	0	
Responsable médical	0	0	•
Suppléant du responsable médical	0	0	•

Suppleant du Tesponsable medical			•	
B-2/ Est-ce que le représentant des usagers (titulaire 1) a suiv l'article L1114-1 du Code de la santé publique?	vi la formation d	e base prévue	à 🧿 Oui	Non
B-3/ Est-ce que le représentant des usagers (suppléant 1) a s l'article L1114-1 du Code de la santé publique?	uivi la formatior	n de base prév	ue à 🥚 Oui	Non

B-4/ Est-ce que le représentant des usagers (titulaire 2) a suivi la formation de base prévue à l'article L1114-1 du Code de la santé publique?	Oui	Non
B-5/ Est-ce que le représentant des usagers (suppléant 2) a suivi la formation de base prévue à l'article L1114-1 du Code de la santé publique?	Oui	Non
B-6/ Qui est le président de la Commission des usagers ? o un représentant des usagers o le représentant légal de l'établissement (ou la personne qu'il désigne à cet effet)		
un médiateur médicalun médiateur non médical		
B-7/ Qui est le vice-président de la Commission des usagers ?		
o un représentant des usagers		
 le représentant légal de l'établissement (ou la personne qu'il désigne à cet effet) 		
o un médiateur médical		
o un médiateur non médical		

C. Fonctionnement

C-1/ Existe-t-il un règlement intérieur ?	Oui	Nor	า
C-2/ Nombre de réunions durant l'année 2020 (séances plénières) :		3	
C-3/ Motifs en cas de réunions INFERIEURES à 4/an : Crise sanitaire COVID-19			
C-4/ Taux (%) de participation des RU en réunion (nombre de présents - titulaire ou son /(nombre de sièges de RU pourvus)] :	suppléant)	100	%
C-5/ Taux (%) de participation de l'ensemble des membres obligatoires de la CDU en réu [(nombre de présents - titulaire ou son suppléant) /(nombre de sièges obligatoires pour		100	%
C-6/ Est-ce que les RU participent à d'autres réunions que la CDU ?			
Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)			
Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN)			
Coordination des vigilances et risques sanitaires (COVIRIS)			
Commission Médicale d'Etablissement (CME)			
Comité d'Ethique			
Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)			
Autre (autres que Conseil d'Administration, Conseil de surveillance, Commission de l'activité lil	bérale):		
Conseil de surveillance			

D. Rapport d'activité annuel

D-1/ Les membres de la CDU	participent-ils à la rédaction du rapport d'activité?	Oui	Non
D-2/ Ce rapport d'activité est- CA, CS)?	il transmis à d'autres instances (autres que les instan	-	Dui 🌘 Non
E. Moyens alloués au for	nctionnement de la CDU		
E-1/ Est-ce que l'ensemble de sont tenues à la disposition d	es plaintes et réclamations, ainsi que les réponses ap les membres de la CDU ?	portées,	Non
E-2/: La Commission veille-t-recours et de conciliation dor	elle à ce que toute personne soit informée sur les voi nt elle dispose ?	ies de Oui	Non
Comment	Affiche, intranet, communication au personnel		
E-3/ La Commission reçoit-ell	e les informations concernant: (cocher la(les) propos	sition(s) adéquate(s) :	
Mesures d'amélioration continu instances de l'établissement	e de la qualité préparées par la CME ainsi qu'avis, voeux ou red	commandations des différ	rentes
Synthèse des réclamations et p	laintes		
Nombre de demandes de comm	nunication d'informations médicales et délais de réponse		
Résultat des enquêtes de satisf	action (en particulier, les questionnaires de sortie)		
Nombre, nature et issue des rec	cours gracieux ou juridictionnels formés contre l'établissement		
Présentation des événements ir	ndésirables graves et des actions menées en conséquence (au	moins une fois par an)	

E-4/ Moyens matériels allou	és au fonctionnement de la Cl	DU (cocher la(les) proposition(s) adéqua	te(s) :
_	s de déplacement des RU	✓ Restauration✓ Prêt materiel ou salleissement (collective ou individuelle)	
Autre :	'		
E-5/ Le(s) nom(s) et les coo destinés aux usagers?	rdonnées des RU figurent-ils s	sur les documents d'information	Oui Non
S'agit-il de : ocord	onnées personnelles		
coord	onnées fonctionnelles		
F. Moyens de commun	ication sur le rôle et les a	ctivités de la CDU	
F-1/ Support d'information	des <u>usagers</u> (cocher la(les) pro	oposition(s) adéquate(s) :	
Affichage	Livret d'accueil	Communication orale/réunions	;
Permanence	Internet	Rencontre avec les usagers	
F-2/ Support d'information du <u>personnel de l'établissement (</u> cocher la(les) proposition(s) adéquate(s) :			
☑ Affichage	Communication orale/réu	unions Journal interne	
Internet ou intranet	Base documentaire		

III. RECLAMATIONS ET MEDIATIONS

G. RECENSEMENT

G-1/ Existe-t-il une procédure de traitement des réclamations écrites?	Oui	Non
G-2/ Existe-t-il une procédure de traitement des réclamations orales?	Oui	Non
G-3/ Nombre de réclamations écrites		1
G-4/ Nombre de réclamations orales		1
G-5/ Taux (%) de réclamation/nombre d'hospitalisations		0.5
G-6/ Nombre d'éloges		15

H. Motifs de réclamations

Accueil et administration

H-1/ Accueil loge, hôtesse

H-1/A Nombre de réclamations 0 H-1/B Nombre de médiations

H-2/ Facturation

H-2/A Nombre de réclamations H-2/B Nombre de médiations

H-3/ Dépassements d'honoraires

H-3/A Nombre de réclamations 0 H-3/B Nombre de médiations 0

H-4/ Mode d'hospitalisation

H-4/A Nombre de réclamations 0 H-4/B Nombre de médiations 0

H-5/ Attente / Délais

H-5/A Nombre de réclamations 0 H-5/B Nombre de médiations 0

H-6/ Signalisation (intérieure, extérieure)

H-6/A Nombre de réclamations H-6/B Nombre de médiations

H-7/ Identification des personnels (avec soignants)

H-7/A Nombre de réclamations H-7/B Nombre de 0 médiations

0

H-8/ Standard téléphonique

H-8/A Nombre de réclamations H-8/B Nombre de médiations

0

H-9/ Autre

H-9/A Nombre de réclamations H-9/B Nombre de 0 médiations

0

Prise en charge : aspects médicaux

H-10/ Information du malade/de la famille

H-10/A Nombre de H-10/B Nombre de médiations

réclamations

H-11/ Contestation du diagnostic médical

H-11/A Nombre de réclamations H-11/B Nombre de médiations

0 0

H-12/ Accès au dossier médical

H-12/A Nombre de H-12/B Nombre de médiations

réclamations (

H-13/ Secret médical

H-13/A Nombre de H-13/B Nombre de médiations

H-14/ Non recueil du consentement

H-14/A Nombre de H-14/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-15/ Qualité des soins

H-15/A Nombre de H-15/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-16/ Divergence sur les actes médicaux

H-16/A Nombre de H-16/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-17/ Prise en charge de la douleur

H-17/A Nombre de H-17/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-18/ Accident thérapeutique, séquelles

H-18/A Nombre de H-18/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-19/ Infections nosocomiales

H-19/A Nombre de H-19/B Nombre de médiations

réclamations o

H-20/ Relations avec les médecins

H-20/A Nombre de H-20/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-21/ Maltraitance

H-21/A Nombre de H-21/B Nombre de médiations

réclamations d

H-22/ Accompagnement de fin de vie

H-22/A Nombre de H-22/B Nombre de médiations

H-23/ Coordination des soins

H-23/A Nombre de H-23/B Nombre de médiations

réclamations (

H-24/ Autre

H-24/A Nombre de H-24/B Nombre de médiations

réclamations 0

Prise en charge: aspects para-médicaux

H-25/ Qualité des soins

H-25/A Nombre de H-25/B Nombre de médiations

réclamations o

H-26/ Nursing, surveillance

H-26/A Nombre de H-26/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-27/ Relations avec le personnel

H-27/A Nombre de H-27/B Nombre de médiations

réclamations o

H-28/ Insuffisance de personnel

H-28/A Nombre de H-28/B Nombre de médiations

réclamations o

H-29/ Organisation des examens

H-29/A Nombre de H-29/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-30/ Divergence sur les actes paramédicaux

H-30/A Nombre de H-30/B Nombre de médiations

réclamations d

H-31/ Information sortie/transfert

H-31/A Nombre de H-31/B Nombre de médiations

H-32/ Liberté de circulation (enfermement, isolement, ...)

H-32/A Nombre de H-32/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-33/ Autre

H-33/A Nombre de H-33/B Nombre de médiations

réclamations 0

Vie quotidienne, environnement

H-34/ Alimentation, diététique

H-34/A Nombre de H-34/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-35/ Mécontentement sur les prestations hôtelières

H-35/A Nombre de H-35/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-36/ Locaux (accès, sécurité)

H-36/A Nombre de H-36/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-37/ Perte, vol, objet endommagé

H-37/A Nombre de H-37/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-38/ Autre

H-38/A Nombre de H-38/B Nombre de médiations

I. Traitement des réclamations et médiations

Réclamations:

I-2/ Délai MAXIMUM de traitement complet des réclamations en jours :		
I-3/ Délai MOYEN de traitement complet des réclamations en jours :		10
I-4/ Comment les RU sont-ils associés à la gestion des réclamations? Présentation, analyse et recommandations lors des réunions CDU Avis systématique demandé Proposition de rencontre avec les réclamants Possibilité de consultation du registre des plaintes et réclamations et des répons Transmission systématique d'une copie des réclamations et des réponses apport Autre:		nts
I-5/ Si un (ou plusieurs) EHPAD est associé à votre établissement, est-ce que l réclamations émises dans celui-ci remontent à la CDU ?	les Oui Non	Non concerné
I-6/ Combien de réclamants la CDU a-t-elle reçus ?		
I-7/Pour les établissements publics de santé mentale (EPSM), existe-t-il une préclamations des personnes hospitalisées sans consentement?	rocédure spécifique	de recueil des
Oui Non Non concerné		
Médiations: I-8/ Existe-t-il un dispositif d'information sur les voies de recours et de concili destination des usagers ?	ation à la 🏽 	Non
I-9/ Selon quelles modalités :		
V Livret d'accueil		
☑ Information orale Autre, non précisé		
I-10/ Dans les courriers invitant à une médiation, est-il spécifié que le patient paccompagné par un RU ?	oeut être Oui	Non
I-11/ Le rapport du médiateur (accompagné de la réclamation) est-il transmis à	à la CDU?	
Oui		

IV . MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

J-1/ Existe-t-il un QUESTIONNAIRE de satisfaction ?	Oui	Non
J-2/ Comment le questionnaire est-il remis ? (plusieurs réponses possibles)		
☑ A l'accueil, entrée en hospitalisation ou pré-admission		
A la sortie A libre disposition dans les services		
Autre: A l'arrivée dans le service		
J-3/ Une aide est-elle apportée au remplissage de ce questionnaire ?	Oui	Non
Par qui? Soignant ; Entourage		
J-4/ Taux de retour (sur année) = nombre de questionnaires retournés /nombre d'hospitalisation (en %) :	ons	10
J-5/ Une (ou des) ENQUETE(S) de satisfaction a(ont)-elle(s) été mise(s) en place en 2020 ?	Oui	Non

V. INFORMATION DES USAGERS

K. Dispositifs d'information des usagers

K-1/ A quel moment le Livret d'accueil est-il remis à l'usager ? (plusieurs réponses pos	sibles)	
 ✓ Lors de son entrée dans l'établissement de santé (en cas d'hospitalisation non programmée) ☐ En amont de l'hospitalisation (en cas d'hospitalisation programmée) ou lors d'une consultation ✓ Dans la chambre d'hospitalisation 	•	
K-2/ Une information orale est-elle associée à la remise du livret ?	Oui	Non
K-3/Le livret d'accueil est-il proposé en Facile à Lire et à Comprendre ou dans d'autres formats adaptés ?	Oui	Non
 K-4/ Quels documents sont associés à la remise du livret? (plusieurs réponses possibles v Un formulaire de désignation de personne de confiance v Un formulaire de directives anticipées v Un formulaire d'accès au dossier médical v Procédure de réclamation et/ou plainte v Charte de la personne hospitalisée 	s)	
K-5/ Date de dernière mise à jour du livret: 06/06/2019		
K-6/ La charte de la personne hospitalisée est affichée : Dans chaque chambre Dans l'unité Dans les lieux fréquentés par les usagers de l' Dans le dossier du patient (HAD) Autre : Dans le livret d'accueil	'établissement	
	Non Nor	oncerné
K-8/ Existe-t-il un ou des protocoles sur la délivrance des informations médicales aux patients et à leurs proches ?	Oui 🤇	Non
K-9/Comment s'assure-t-on que ces informations sont bien comprises par le patient ? Demande de compréhension auprès du patient		

Demande de reformulation des informations communiquées

K-10/Le patient est-il toujours le destinataire principal des informations médic concernant ?	ales le	Oui	Non
K-11/ Est-ce qu'un temps spécifique d'échange (en dehors des visites quotidie patient pour l'informer de sa situation médicale ?	ennes) est	prévu avec	le
Toujours Souvent Rarement Jamais			
K-12/ Est-ce que la lettre de liaison est mise en place dans votre établissement ?	Non (Non conce	erné
K-13/ Si oui, est-elle remise le jour de la sortie au patient par le médecin ou un de l'équipe de soins ?	membre	Oui	Non
K-14/ La lettre de liaison est-elle transmise le même jour au médecin traitant ?		Oui	Non
K-15/ L'existence d'un dossier médical partagé créé par le patient est-elle vér d'y verser la lettre de liaison ?	ifiée afin	Oui	Non
K-16/ Existe-t-il un protocole sur l'annonce du diagnostic en cancérologie?	Dui 🔵	Non 💿 I	Non concerné
K-17/ Existe-t-il un ou des protocoles sur l'annonce du diagnostic dans d'autres pathologies?	Dui 🔘	Non 🍥 I	Non concerné

VI. RESPECT DES DROITS DES USAGERS

L. Formation du personnel aux dro	<u>its des usagers</u>	
L-1/ Nombre de formations aux droits des	usagers :	0
L-2/ Nombre de personnes formées :		0
L-3/ Volume horaire des formations (en he	eures) :	0
L-4/ Est-ce que des représentants des usa	agers interviennent dans ces formations	? Oui Non
L-5/ Sujets des formations ? (plusieurs ré	ponses possibles)	
Organisation de la démocratie sanitaire La désignation d'une personne de confian Prise en charge de la douleur Respect des croyances et convictions Autre: N/A	Accès au dossier médical Rédaction de directives anticipé Promotion de la bientraitance Adaptation de la communication (FALC, accueil des personnes e	aux publics spécifiques
M. Respect des croyances et convi	<u>ictions</u>	
M-1/ Existe-t-il un dispositif relatif au resp l'établissement ?	ect des croyances au sein de Oui	Non Non concerné
M-2/ Quelles sont les modalités d'information procédure d'accueil / entrée dans l'établis Mise en place de permanences pour l'info	sement	•
M-3/ Une personne référente est-elle désig	gnée au sein du personnel ?	Oui Non
M-4/ Existe-t-il un ou des lieux de culte? cuménique/multi-religieux Non Catholique Israélite Musulma Autre: intervention d'un aumônier		
N. Recueil du consentement médic	<u>cal</u>	
N-1/ Existe-t-il une procédure de recueil d	u consentement libre et éclairé?	Oui Non
N-2/ Est-ce que la personne de confiance	est incluse dans cette procédure ?	Oui Non
N-3/ Comment ce consentement libre et é	clairé est-il défini, obtenu et compris ?	

Document complété et signé

O. Information sur les trais de pris	<u>e en charge</u>			
O-1/ Les tarifs sont-ils affichés sur les lieux de consultation ?			Oui	Non
O-2/ L'information sur l'obligation de réaliser un devis pour un montant supérieur à 70 euros est-elle délivrée ?			Oui	Non
O-3/ Lorsque les actes incluent la fourniture d'un dispositif médical onéreux ou sont Oui de chirurgie esthétique, un devis est-il proposé ? Non			Non	ı concerné
O-4/ Pour les établissements publics, y-a-t-il dans votre établissement des conventions signées avec des médecins en activité libérale ?			Non	ı concerné
Si oui, combien ?	5			
P. Accès au dossier médical				
P-1/ Existe-t-il des consignes d'information	on sur la procédure d'accès au dossier méd	ical ?	Oui	Non
Mise en place de permanences pour l'information des usagers			Person	ne référente
Autre : P-3/ Le personnel est-il formé à l'accès au	u dossier médical?		Oui	Non
P-4/ Nombre de demandes de dossier mé				1
P-5/ Nombre de demandes de dossier médical de PLUS de 5 ans :				0
P-6/ Nombre de refus de dossier médical de MOINS de 5 ans :				0
P-7/ Nombre de refus de dossier médical				0
P-8/ Nombre de réclamations relatives à l				0
P-9/ L'accès au dossier médical sur place			Oui	Non

P-10/ Le coût du mode de transmission (photocopies, clés USB...) est-il facturé aux usagers ?

Oui

Non

P-11/ Quel est le délai minimum d'accès aux dossiers de MOINS de 5 ans (nombre de jours) :	3
P-12/ Quel est le délai maximum d'accès aux dossiers de MOINS de 5 ans (nombre de jours) :	8
P-13/ Quel est le délai moyen d'accès aux dossiers de MOINS de 5 ans (nombre de jours) :	8
P-14/ Si le délai moyen dépasse le délai légal (8 jours), indiquez le motif de ce dépassement :	
P-15/ Quel est le délai minimum d'accès aux dossiers de PLUS de 5 ans (nombre de jours) :	15
P-16/ Quel est le délai maximum d'accès aux dossiers de PLUS de 5 ans (nombre de jours) :	60
P-17/ Quel est le délai moyen d'accès aux dossiers de PLUS de 5 ans (nombre de jours) :	15
P-18/ Si le délai moyen dépasse le délai légal (61 jours), indiquez le motif de ce dépassement : Oui P-19/ En cas de décès de la personne malade, le motif du demandeur et l'absence de volonté contraire du patient sont-ils vérifiés ? Oui	Non
P-20/ En cas de soins sans consentement, une organisation est-elle prévue pour Oui permettre la consultation du dossier médical ?	oncerné
P-21/ Existe-t-il une procédure spécifique pour l'accès au dossier médical des personnes détenues ?	
Oui Non Non concerné	
P-22/ Les dossiers médicaux des personnes détenues sont-ils à la seule disposition Oui des personnels soignants ? Non Non	concerné
P-23/ Nombre de demandes de dossier médical reçues de la part de patients détenus :	

0

Q. Personne de confiance

Q-1/ Existe-t-il une procédure d'information des usagers sur la possibilité de désigner une personne de confiance ?		Non
Q-2/ Quelles sont les modalités d'information des usagers sur la personne de confiance ? Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement Mise en place de permanences pour l'information des usagers Internet Désignation d'une personne référente au sein du personnel Autre :		
Q-3/ Les modalités d'information sont-elles adaptées pour faciliter la compréhension du patient ?	Oui	Non
Comment ?		
Informations transmises par l'équipe soignante		
Q-4/ Le personnel soignant est-il formé sur la personne de confiance ?	Oui	Non
R. Directives anticipées relatives à la fin de vie		
R-1/ Existe-t-il une procédure d'information des usagers sur la possibilité de rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie ?	Oui	Non
R-2/ Quelles sont les modalités d'information des usagers sur les directives anticipées ?		
✓ Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement ✓ Affichage ou livret d'accueil		
Mise en place de permanences pour l'information des usagers Internet		
Désignation d'une personne référente au sein du personnel Autre :		
R-3/ Les modalités d'information sont-elles adaptées pour faciliter la compréhension du patient ?	Oui	Non
Comment ?		
Informations transmises par l'équipe soignante		
R-4/ Le personnel soignant est-il formé sur les directives anticipées?	Oui	Non

S. Prise en charge de la douleur

S-1/ Existe-t-il une structure d'étude et de traitement de la douleur chronique (SDC) ?		Non
S-2/ Existe-t-il une procédure systématique d'évaluation et de prise en charge de la douleur dans les services ?	Oui	Non
S-3/ Existe-t-il une procédure d'information des usagers sur la prise en charge de la douleur ?	Oui	Non
S-4/ Si oui, quelles en sont les modalités ? (plusieurs réponses possibles)		
Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement Désignation d'une personne référente	au sein d	lu personnel
Mise en place de permanences pour l'information des usagers ☑ Affichage ou livret d'accueil		
Autre:		
S-5/ Les modalités d'information sont-elles adaptées pour faciliter la compréhension du patient ?	Oui	Non
Comment ?		
Livret d'accueil et personnel soignant		
S-6/ Le personnel soignant est-il formé à la prise en charge de la douleur?	Oui	Non

T. Prise en charge du décès

T-1/ Existe-t-il une procédure formalisée en cas de décès du patient ?			Oui	Non
T-2/Qu'inclut la procédure concernant la prise	e en charge du déc	cès ?		
 Désignation d'un référent dans les services ✓ Toilette d'hygiène ✓ Possibilité d'un recueillement auprès du défunt ☐ Rites mortuaires différenciés en fonction des comments de la comment auprès du défunt 	Conventic Passage	ns avec les pompes funèbres d'un aumônier gnement psycho-social des famille	es	
T-3/ Comment le personnel a-t-il connaissanc	e de cette procédu	ire ?		
Livret d'accueil ou séminaire d'intégration Base documentaire Journal interne Procédures et formulaires à disposition dans chaque service	_	u intranet ns orales ou réunions n précisé		
U. Promotion de la bientraitance U-1/ Existe-t-il des actions de promotion de la	ı bientraitance ?		Oui	Non
U-2/Quelles actions de promotion sont mises Existence d'un comité éthique Groupe de travail, journées spécialisées, séances Procédures Enquêtes Audit Charte Autre:	de sensibilisation	Auto-évaluation Concours Bulletin d'information Charte bientraitance		
U-3/ Des formations à la bientraitance sont-el <u>V. Evaluation des pratiques</u>	les proposées aux	personnels ?	Oui	Non
V-1/ Existe-t-il des Evaluations des Pratiques Professionnelles ayant pour thématique le respect des droits des usagers (confidentialité, accès au dossier médical, prise en charge de la douleur, directives de fin de vie, etc.)		⊚ Oui de	Non	
V-3/ Existe-t-il un comité éthique ? Oui, ouvert aux représentants des usagers Oui		i 🔘 No	on	

VII. ACCUEIL DES PERSONNES

W-1/ Des dispositifs spécifiques d'accueil e	existent-ils pour les publics suivants ?		
Personnes non francophones Personnes non et mal voyantes Personnes ayant un régime particulier Personnes détenues Personnes à mobilité réduite	Personnes illettrées/analphabètes Personnes sourdes et malentendantes Personnes atteintes de handicap psychique/de trouble Personnes en situation de grande précarité	es du com	portement
W-2/ L'ensemble des locaux de l'établissen	nent sont-ils accessibles aux personnes à mobilité	réduite ?	
	p	Oui	Non
W-3/ Existe-t-il des adaptations pour les au	tres types de handicaps ?	Oui	Non
Lesquelles ? Rampes Rebord anti-dérapant Bandes podotactiles			
W-4/ La continuité de la chaîne de déplace	ment est-elle assurée ?	Oui	Non
Quels sont les maillons manquants ?	Pour les non voyants		
W-5/ Existe-t-il un référent "Handicap" dans problématique de l'accès aux soins des pe	s votre établissement, chargé de l'ensemble de la rsonnes en situation de handicap?	Oui	Non

VIII. AVIS DONNES PAR LA CDU

X-1/La CDU a-t-elle proposé un projet des usagers ?	Oui	Non
X-2/ Nombre de recommandations sur l'amélioration de la qualité de prise en charge par la CDU en 2020 :	formulées	0
X3/ Thème(s) de recommandations :		
Processus d'évaluation		
Procédures et pratiques de prise en charge		
■ Mise en oeuvre des droits des usagers		
Accessibilité		
X-4/ Lister les recommandations :		
X-5/ Des actions spécifiques sont-elles conduites en lien avec les usagers de la CDU (maisons des usagers, permanence, animation, ateliers, sensibilisation à l'accueil de populations spécifiques,) ?	Oui	Non
X6/ Date de validation de la présente enquête par la CDU :		
· · · · <u> </u>		
14/12/2021		

Commentaires ou ajouts spécifiques à l'établissement :

AVERTISSEMENT : il vous est fortement recommandé d'imprimer ce questionnaire une fois rempli avant sa validation finale.

L'enquête ainsi imprimée vous permettra de justifier de la réalisation du rapport relatif à la CDU de votre établissement.

Cliquer ici pour imprimer votre questionnaire

Merci de valider vos réponses en cliquant sur le bouton ci-dessous.